



Lundi 22 janvier 2024
A Ploufragan, siège de la LBA

Présents : Kévin LOZACH (président COT LBA), BERAUD Jean-Marc (président LBA), Marie-Paule CORRE (secrétaire LBA), TALARMIN Alain (président CSO LBA), LOMPECH Christian (COT22), Denis DUJARDIN (COT29), GAUDIN Jean-Pierre (COT35), Dai DAM (salarié LBA).

Excusés : HARSCOUET Pierre-Yves (COT56), LEGRAND Jacques-Yves (COT56)

Début de réunion à 10h05.

Jean-Marc BERAUD ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres présents. La volonté est de redonner du dynamisme à la COT régionale, avec la désignation validée par le comité directeur de Kévin LOZACH en tant que président de la COT LBA.

Kévin LOZACH souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission et souhaite créer une dynamique pour les officiels techniques bretons.

Avant tout l'ensemble des membres présents ont une pensée particulière pour Jean-Yves PENNANECH qui nous a quitté en fin d'année 2023 et qui a œuvré sur le domaine des officiels dans le Finistère et en Bretagne, en tant que Juge Arbitre Fédéral, formateur et président de la COT29.

1. Présentation des membres de la commission et tour de table des commissions départementales.

Plusieurs changements sont à noter dans les départements. Voici la composition de la COT LBA :

- **COT 22 :** Christian LOMPECH, nouvel élu au CDA22 prend en charge le domaine des officiels. Il sera secondé par Kévin LOZACH pour assurer la transition.
- **COT 29 :** Denis DUJARDIN prend en charge la COT29, fonction qu'il a occupé dans une autre région.
- **COT 35 :** Jean-Pierre GAUDIN
- **COT 56 :** Binôme entre Pierre-Yves HARSCOUET et Jacques-Yves LEGRAND
- **Membres de droit :** Jean-Marc BERAUD (président LBA), Marie-Paule CORRE (secrétaire LBA), René CARQUET (trésorier LBA)
- **Membres associés :** Alain TALARMIN (Président CSO LBA)
- **COT Elargie :** Référent CR Jeunes / Référent CR Marche / Référent CRR / Référent CRES (référents à définir)

2. JOP Paris 2024



Des officiels bretons ont reçu une lettre de mission pour être officiels technique nationale (NTO) lors des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024. Félicitations à eux pour cette opportunité. Comment pouvons-nous les accompagner dans cette mission pour permettre à ces officiels de servir de ressources pour les autres officiels bretons.

3. Les lignes directrices de la COT LBA pour 2024

Une information a été envoyée concernant les lignes directrices souhaitées pour la COT LBA, celles-ci sont expliquées, développées et discutées.

Il est convenu les trois axes majeurs de la COT LBA pour la saison 2024 :

- Mise en place des formations de niveau 3.
 - Analyse des demandes/besoins
 - Calendrier de formation : programmation
 - Mise en place des évaluations
- Actualisation et accompagnement des officiels :
 - Réédition du livret de règlement de l'officiel régional (version actualisée)
 - Lancement d'une lettre d'infos hebdomadaire sur les règlements à destination des officiels.
 - Harmonisation de support de formation entre les départements.
- Collaboration avec les autres commissions LBA
 - Nomination des jurys en lien avec la CSO
 - Aide à la formation des jeunes juges avec la CRJ

Ce premier temps de travail sert de remise en route de la commission, avant de pouvoir y associer sur une prochaine réunion les commissions (commission marche, jeunes, ...).

4. Organisation des formations niveau 1 / niveau 2 / niveau 3

Il est rappelé que nous sommes depuis plusieurs saisons sur le système de l'organisme de formation de la fédération française d'athlétisme et que nous devons nous conformer aux règlements de celui-ci.

Un module de formation peut être acquis de plusieurs façons : soit par le questionnaire de positionnement (QCM en ligne), soit en suivant une formation théorique puis un questionnaire de validation (QCM en ligne (2 tentatives possibles)).

Une qualification peut être obtenue uniquement si l'ensemble des modules requis sont validés et si qu'une évaluation pratique est réalisée (fiche d'évaluation de l'OFA).

Le parcours de formation de l'OFA ne précise pas certaines données, les membres de la COT LBA présents définissent les conditions récapitulées en annexe pour le suivi et les validations de formations.

L'organisation des modules « Responsabilité & Ethique » (M001) est à la charge du référent régional de formation car commun à toutes les formations. Possible de passer en visioconférence.

Les retours des COTD sont unanimes pour dire que le volume horaire de formation de ce module est un frein à l'engagement de nouveaux candidats dans les formations. Le fait qu'il ne soit plus un prérequis est un élément facilitateur mais non suffisant, pour toucher un public qui est parfois des parents débutant dans l'athlétisme et difficile à mobiliser sur un temps aussi long.

L'organisation de formation de niveau 1 peut-être laissée à l'initiative des clubs pour les modules de spécialités, mais devra respecter les consignes nationales de l'OFA :

- Inscriptions au moins deux mois avant la date de la formation auprès du référent départemental.
- Ouverture à tous de la formation (priorité pour les membres du club organisateur).
- Respect du volume horaire de formation.
- Respect du critère de qualification pour le formateur.

L'organisation des modules « Se situer sur un stade » (M180) est à la charge des COT départementales.

L'organisation des modules de spécialités de niveau 2 sont à la charge des COT départementales.

Pour 2024, la liberté est laissée au COTD de programmer des formations. Par la suite il faudra essayer de coordonner le calendrier pour offrir une offre de formation répartie sur la saison.

Il est proposé qu'à l'issue des formations de niveau 2 (module disciplinaire), le formateur incite les stagiaires à passer le QCM de positionnement de niveau 1 pour s'exercer avec de passer le module d'évaluation de niveau 2. Ainsi la validation du niveau 1 peut être envisagé s'il y a échec au QCM d'évaluation de niveau 2.

Comment faciliter le suivi des formations de nos officiels ?

- Création des fiches de suivi de pratique terrain (commune à tous les comités).
- Création d'un fichier partagé entre les référents COTD pour suivre les personnes en formation.

Un outil est disponible sur le SIFFA-AFS pour connaître les personnes éligibles à une qualification (SIFFA-AFS → Exportations → 21- liste des acteurs éligibles à une qualif.)

La rédaction de support de formation commun à tous les comités est à programmer. Soit un temps de regroupement des formateurs sur une journée, soit désignation d'un référent pour chaque spécialité. Les supports de formation proposés par l'OFA ne sont pas suffisants comme appui pour les formateurs.

5. Mise à jour des officiels

Outre le besoin de former régulièrement de niveau officiel, la mise à jour des officiels est importante, notamment en prenant deux éléments : fin du système de prorogation et les règlements évoluent régulièrement (plusieurs changements majeurs dernièrement).

Le CDA22 a proposé en début de saison un temps de remise en niveau sur la base du volontariat. Une quinzaine de personnes ont suivi ce temps de formation.

Plusieurs pistes sont envisagées pour la mise à jour des officiels :

- **Action n°1 : Edition d'un livret officiel régional**

Un livret de règlement de l'officiel régional sur le même modèle que le livret précédant, avec les règlements essentiels du World Athletics. Un format de poche pourrait être idéal (A6 plié / A5 déplié). Un appui sur le livret jeunes juges très visuel édité en début de saison est à privilégier.

Kévin a déjà commencé à travailler sur un document. Un ajustement est à réaliser avec les dernières modifications. Le document sera envoyé aux membres de la COT LBA pour relecture et validation avant édition. L'objectif est de fournir l'ensemble des officiels ayant une qualification acquise ou entrant en formation. Une version numérique pourrait être en ligne sur le site de la LBA.

- **Action n°2 : Actualisation d'un espace document de compétition sur le site de la LBA**

Une actualisation des informations règlements sur le site de la LBA est à prévoir avec un regroupement des différents documents de compétition (PV JA, feuille pointage, ...). Travail à réaliser.

- **Action n°3 : Création d'une lettre d'informations mensuel**

Comment toucher tous les officiels régulièrement ? En proposant des choses simples, rapides à lire, mais régulièrement. L'idée de créer une lettre mensuelle qui regroupe une information règlement générale sur la compétition, une information sur les courses, une information sur les départs, une information sur les sauts, une information sur les lancers, les dates des prochaines compétitions, les dates des prochaines formations, les liens vers plus de ressources, ... Tout est envisageable pour rendre ce document attractif. Des échanges plus approfondis sont à envisager.

Pause repas de 12h30 à 14h00

6. Nomination des jurys sur les compétitions

Actuellement le mode de nomination sur les compétitions régionales des officiels est un pré-jury nommé en CSO LBA puis soumis à validation de présence par l'officiel.

Difficulté : nombreuses indisponibilités qu'il faut remplacer.

Proposition de la COT LBA à la CSO LBA (pour une mise en place pour la saison estivale 2024) :

- Consultation des disponibilités pour des officiels ayant les qualifications et/ou les compétences. Priorité département du championnat avec un roulement sur les différents championnats pour responsabiliser différents officiels (monter en compétence).
- Etablissement du pré-jury par la COT pour validation à la CSO
- Pré enregistrement sur la console engagement
- Officiels désignés par COT LBA : Juge Arbitre Général, Juge Arbitre Départ, Juge Arbitre Concours, Chronométrie Electrique, Secrétariat informatique
- Officiels désignés par CR Marche LBA : jury marche

- Officiels désignés par CSO : délégué de CSO, Directeur de compétition, Directeur technique, Directeur de réunion (par défaut le directeur de réunion sera le référent COTD sur départemental du championnat), Délégué Antidopage.

7. Appel à jury sur les compétitions

Pour réduire les déplacements pour les officiels, l'appel à jury sera fait en premier lieu sur le département du championnat. *(Pour les compétitions en salle, la Bretagne disposant de deux salles, un regroupement des officiels du 35 et 56 pour les compétitions se déroulant à Rennes et du 22 et du 29 pour les compétitions se déroulant à Saint-Brieuc sera à privilégier.) Cet appel à jury se déroulera de J-45jours à J-30jours.*

L'appel à jury sera alors élargi aux autres départements bretons pour compléter le jury déjà inscrit.

La situation géographique de certains lieux de compétitions pourrait amener à cibler différemment l'appel à jury (exemple : Championnat de Bretagne à Redon en 2024, l'appel à jury pourra également se faire sur le CDA56)

8. Quota officiel sur compétition

Le championnat de Bretagne en salle 2024 a rassemblé un nombre très important d'officiel, ce qui a été contre-productif. Doit-on faire déplacer un nombre important d'officiel juste pour satisfaire un quota club. Certaines compétitions ont donc un attrait.

Il est proposé que chaque jury soit limité dans l'inscription des jurys de compétition à 8 officiels pour chaque épreuves, grâce à la limitation d'inscription sur le module d'engagement.

Si le jury n'est pas complet à J-7, un rappel aux clubs sera fait pour les solliciter à compléter en proposant un quota adapté au besoin de la compétition.

9. Jeunes Juges

Serge RIGOT (président commission régionale des Jeunes) et Aurélie COROUGE (référent jeune juge à la CRJ) sont présents au siège de la ligue pour une autre réunion avec Goal Maël TANGUY (agent de développement LBA en charge du secteur jeunes). Ils sont invités à se joindre à nous pour évoquer le sujet des jeunes juges.

Plusieurs formations sont envisagées pour le niveau régional. Une refonte de l'organisation des formations des jeunes juges fédéraux est en cours avec un accès facilité grâce à une gestion régionale des formations et certifications.

Il existe des passerelles entre le scolaire et le fédéral. Le système est mis en place au cas par cas, il faut l'utiliser comme un outil pour impliquer les jeunes sur nos compétitions.

Des échanges spécifiques à la question des jeunes juges sont à programmer pour construire un projet cohérent pour former les juges de demain.

Fin de réunion à 15h30.

Protocole des formations et des qualifications des officiels techniques
Ligue de Bretagne d'Athlétisme
Saison 2023-2024

Qualification	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Assistant-Juge	Juge	Chef-Juge
Programmation	Au sein des clubs OU A l'initiative du comité départemental	Comité départemental	Ligue régionale
Formateur (Niveau minimum)	Niveau2 Du club organisateur <i>(Proposé par le club et validé par COTD)</i>	Niveau 3 ou Niveau2 reconnu compétent dans le domaine <i>(Proposé par COTD et validé par COTR)</i>	Niveau3 <i>(Proposé par COTD et validé par COTR)</i>
Inscriptions au calendrier	Référent administratif du comité départemental	Référent administratif du comité départemental <i>(avec l'aide du référent administratif régionale)</i>	Référent administratif de la ligue régionale
Suivi des formations	Référent COTD	Référent COTD	Référent COTR avec l'aide du référent COTD
Définition de la date d'évaluation pratique <i>(lorsque l'ensemble des modules nécessaires sont acquis)</i>	A la demande du candidat auprès du référent COTD OU Sur incitation du référent COTD <i>Au moins deux semaines avant la compétition envisagée</i>	A la demande du candidat auprès du référent COTD OU Sur incitation du référent COTD <i>Au moins deux semaines avant la compétition envisagée</i>	A la demande du candidat auprès du référent COTR OU Sur incitation du référent COTR avec l'aide du référent COTD <i>Au moins trois semaines avant la compétition envisagée</i>
Nomination des Evalueurs pratiques	Référent COTD	Référent COTD	Référent COTR avec l'aide du référent COTD
Evalueurs pratique (condition minimum)	Officiel Niveau2 Même département / club différent	Officiel Niveau3 ou Niveau2 reconnu compétent dans le domaine Même département / club différent <i>(Liste définie par COTD et validée par COTR)</i>	Deux officiels Niveau3 Dont un officiel d'un département différent <i>(Si possible sur une compétition de niveau régional)</i> <i>(Liste définie par COTD et validée par COTR)</i>
Envoi des fiches pratiques pour validation	Au président de COT LBA cot@bretagneathletisme.com copie au référent administratif de la ligue de Bretagne		
Enregistrement des fiches pratiques sur SIFFA	Référent administratif COT LBA		